

Nom:  
Adresse (y compris le pays):  
La date:

**Objet: Conflits ruraux à Sanamadougou et Sahou (Mali)**

Madame, Monsieur,

je tiens à vous informer de mon soutien total aux demandes formulées par Afrique-Europe-Interact dans le communiqué de presse du 28 avril 2016. Ce communiqué de presse a été envoyé à la Banque de développement africaine, au gouvernement malien, à la Communauté Internationale et à la société civile malienne.

Je vous prie de croire, Madame Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

(Signature)

**Communiqué de presse d'Afrique-Europe-Interact**

[www.afrique-europe-interact.net](http://www.afrique-europe-interact.net)

**Le 28 avril 2016 : Dans le conflit de terres entre Sanamadougou et Sahou (Mali) et la société M3-SA, une solution est à portée de main +++ Afrique-Europe-Interact invite à nouveau la Banque Africaine de Développement à rechercher le dialogue avec M3-SA +++ Le gouvernement malien et la société civile doivent également rechercher une solution juste.**

Le 18 juin 2010, avec le soutien de 70 gendarmes, la société malienne M3-SA a réquisitionné une grosse partie des terres agricoles des deux villages de Sanamadougou et Sahou. 40 personnes environs ont été arrêtées, 8 d'entre-elles sont restées 6 mois en prison. Plus tard, des invasions nocturnes par des forces de sécurité se sont succédées, durant lesquelles des actes de violence ont eu lieu, aux suites desquels au moins une habitante en est décédée.

Après des années de protestations infructueuses, les deux villages ont décidé le 18 avril 2016 de lancer un mouvement d'occupation d'une partie des terres, autrefois leurs champs. Parallèlement, Afrique-Europe-Interact s'est tourné vers le gouvernement malien et la Banque Africaine de Développement à travers une campagne de protestation. La raison en est la suivante : en septembre 2014, la Banque Africaine de Développement a accordé un crédit de 16,8 million d'euros à la société M3-SA pour une usine des pâtes à une condition claire, qu'il n'y ait plus de procès en cours dans le conflit de terres avec Sanamadougou et Sahou. Le crédit a été accordée, pourtant l'information confirmant que le procès était terminé, est erronée. Le procès lancé par les deux villages le 22 février 2012 contre la société M3-SA est seulement interrompu depuis le 20 décembre 2012. Le tribunal avait chargé un expert de clarifier la situation du conflit de terres. Mais cet expert reste inactif depuis 3 ans. Entre-temps, il a expliqué en janvier 2016 qu'il ne voulait pas accepter la mission.

Voilà pourquoi il est particulièrement réjouissant que Modibo Keita, le propriétaire de la société M3-SA, est signalisé la recherche d'un dialogue le 27 avril 2016 lors d'une discussion avec les deux villages. Il serait prêt à redonner les terres, et voudrait seulement garder le système de canaux construit par sa société, ainsi que les locaux de la société se situant dans le proche voisinage de Sahou. Le procès de négociation, commencé maintenant, ne peut cependant qu'être fructueuse si tous les acteurs, de près comme de loin, s'y investissent. C'est pourquoi, Afrique-Europe-Interact invite à nouveau la Banque Africaine de Développement à rester en contact avec la société M3-SA. Il est en effet inconcevable qu'une banque telle que la Banque Africaine de Développement (qui est explicitement tenu de respecter les intérêts publics) accorde des crédits basés sur des informations fausses. De plus, Afrique-Europe-Interact invite le gouvernement malien, les autorités de l'Office du Niger, la communauté internationale établie à Bamako et les acteurs de la société civile à soutenir énergiquement le processus actuel de négociations.